

« CITE DES TRANSITIONS »

93, La Canebière

Maison des Associations – Boîte 181

13001 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



SAS Valérie Delon-Moré
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC d'Aix-Bastia
RCS MARSEILLE 921 071 619
117, Traverse des Fabres
13011 MARSEILLE

VDM

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a combination of letters and a flourish.

CITE DES TRANSITIONS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

93, La Canebière

Maison des Associations – Boîte 181

13001 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

VDM

CITE DES TRANSITIONS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

93, La Canebière
Maison des Associations – Boîte 181
13001 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée Générale de l'association « Cité des Transitions »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Cité des Transitions » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous vous précisons que votre association n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 2024, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le poste des fonds dédiés.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

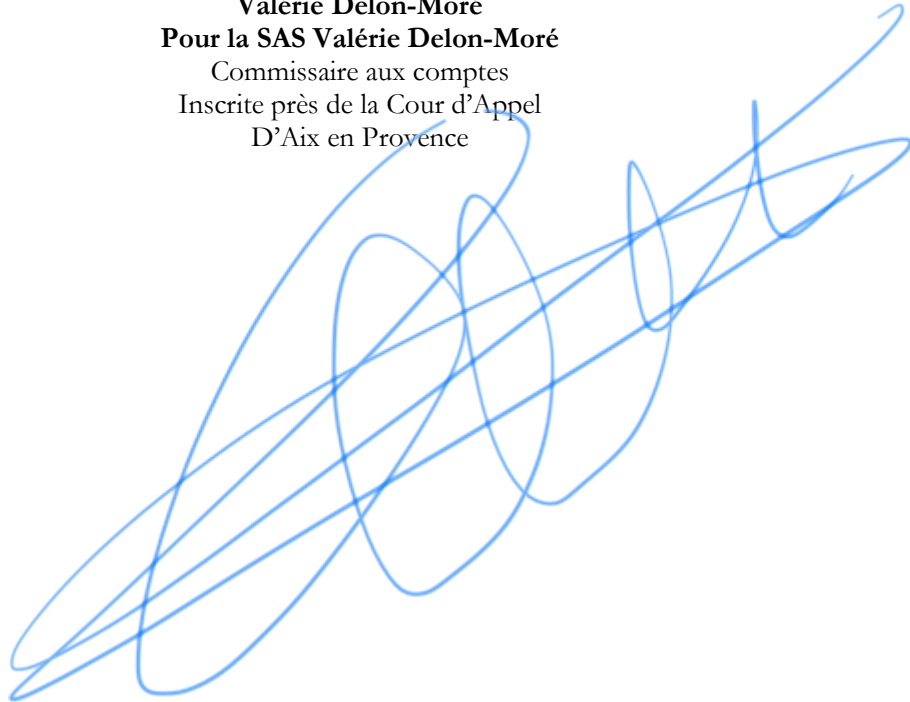
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille le 10 juin 2026

Valérie Delon-Moré
Pour la SAS Valérie Delon-Moré
Commissaire aux comptes
Inscrite près de la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés					
	En cours, avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	8 392	1 460	6 932	1 640	5 292 322,77
	En cours, avances et acomptes					
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
	Immobilisations financières (1)					
	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total II		8 392	1 460	6 932	1 640	5 292 322,77
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 679		7 679		7 679
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres créances	221 481		221 481	26 350	195 131 740,54
	Charges constatées d'avance (2)	790		790	620	170 27,42
	Valeurs mobilières de placement	15		15		15
	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	101 906		101 906	61 133	40 773 66,70
Total III		331 871		331 871	88 103	243 768 276,69
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)					
	Primes de remboursement des emprunts (V)					
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	340 263	1 460	338 803	89 743	249 060 277,53

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	11 582	2 513	14 095	560.97
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	8 285	14 095	5 811	41.22
	Situation nette (sous total)	19 867	11 583	8 284	71.52
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	19 967		19 967	
	Provisions réglementées				
	Total I	39 834	11 583	28 251	243.91
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	206 264	69 000	137 264	198.93
	Total III	206 264	69 000	137 264	198.93
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	3 646		3 646	
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	12 381		12 381	
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	9 615	9 160	455	4.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	67 033		67 033	
	Produits constatés d'avance	30		30	
	Total V	92 705	9 160	83 545	912.07
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	338 803	89 743	249 060	277.53

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

23 142

DM

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	2 390	2 070	320	15.46
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	45 343	1 588	43 755	NS
Parrainages	7 750	10 000	2 250	22.50
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	271 333	80 833	190 500	235.67
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	190	1 000	810	81.00
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	69 000	69 000		
Autres produits	2	1	1	68.03
Total I	396 008	164 493	231 515	140.75
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	108 756	36 046	72 710	201.72
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 764	4 280	6 044	141.22
Salaires et traitements	55 673	29 573	26 099	88.25
Cotisations sociales	17 555	11 258	6 297	55.94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 228	232	996	429.31
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	206 264	69 000	137 264	198.93
Autres charges	12	9	3	38.66
Total II	387 723	150 397	237 326	157.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	8 285	14 095	5 811	41.22

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

VM

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	8 285	14 095	5 811	41,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	396 008	164 493	231 515	140,75
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	387 723	150 397	237 326	157,80
5. EXCEDENT OU DEFICIT	8 285	14 095	5 811	41,22

VDM

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	12 028		12 028	
Prestations en nature				
Bénévolat	35 644	39 258	3 614	9.21
TOTAL	47 672	39 258	8 414	21.43
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	12 028		12 028	
Prestations en nature				
Personnel bénévole	35 644	39 258	3 614	9.21
TOTAL	47 672	39 258	8 414	21.43

VDM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année a été marquée par une augmentation des subventions de la ville de l'ordre de 150K€ soit le double des subventions 2024 .

1. Présentation générale de l'entité

L'association Cité des Transitions a pour objet de favoriser la transition écologique, sociale, économique et citoyenne des territoires à travers l'accompagnement, la sensibilisation, l'animation de réseaux d'acteurs et le développement de projets d'intérêt général.

Dans le cadre de ses missions sociales, l'association intervient auprès des collectivités territoriales, entreprises, associations et citoyens afin de promouvoir des démarches de transition et de résilience territoriale. Elle contribue notamment à la diffusion des bonnes pratiques, à la conduite d'actions de formation, à l'organisation d'événements et à l'émergence de projets collaboratifs répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels.

2. Nature et périmètre des activités réalisées

Au cours de l'exercice, l'association a poursuivi ses missions autour des axes suivants :

Animation et coordination de démarches territoriales de transition ;
Organisation d'événements, ateliers, conférences et actions de sensibilisation ;
Accompagnement des acteurs publics et privés dans leurs projets de transition ;
Développement de partenariats locaux et nationaux ;
Production et diffusion de ressources pédagogiques et méthodologiques ;
Participation à des actions de recherche, d'expérimentation et d'innovation sociale.

Les activités ont été principalement réalisées sur le territoire Marseillais et dans d'autres territoires partenaires.

3. Moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, l'association s'appuie sur :

Une équipe salariée dédiée ;
L'implication des membres bénévoles et administrateurs ;
Des partenariats avec des collectivités publiques, organismes privés et acteurs associatifs ;
Des financements provenant notamment de subventions, cotisations, prestations de services, mécénat et autres concours financiers.

L'association mobilise également des moyens matériels, techniques et logistiques mis à sa disposition ou acquis dans le cadre de son activité.

VDM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les comptes de l'exercice allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ont fait l'objet d'un changement de méthode résultant des changements de réglementation comptable suivants :

- ANC 2022-06 (modifiant le Plan Comptable Général) ;
- ANC 2023-03 (modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Ces changements s'appliquent de manière prospective et portent notamment sur :

- La définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression des transferts de charges ;
- Le plan des comptes ;
- Les modèles d'états financiers.

Ces nouvelles règles n'ont pas d'impact significatif sur la présentation des comptes de l'association CITE DES TRANSITIONS

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers			6 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 872		120
TOTAL	1 872		6 520
TOTAL GENERAL	1 872		6 520

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			6 400	6 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 992	1 992
TOTAL			8 392	8 392
TOTAL GENERAL			8 392	8 392

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers			588		588
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		232	640		872
TOTAL		232	1 228		1 460
TOTAL GENERAL		232	1 228		1 460
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Instal. générales agenc. aménag. divers		588			
Matériel de bureau informatique mobilier		640			
TOTAL		1 228			
TOTAL GENERAL		1 228			

UDM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	2 513-	14 095			11 582
Excédent ou déficit de l'exercice	14 095	14 095-	8 285		8 285
Situation nette	11 583		8 285		19 867
Subventions d'investissement			19 967		19 967
TOTAL I	11 583		28 252		39 834

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	69 000		69 000			206 264	
CDC 2024	6 500		6 500				
VILLE DE MARSEILLE 2024	62 500		62 500				
FONDATION MACIF						5 500	
VILLE DE MARSEILLE 2025						112 727	
VILLE DE MARSEILLE 2026						75 000	
ECOLISE						13 037	
TOTAL	69 000		69 000			206 264	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

AM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Néant

NEANT

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 679	7 679	
Divers état et autres collectivités publiques	220 017	220 017	
Débiteurs divers	1 464	1 464	
Charges constatées d'avance	790	790	
TOTAL	229 950	229 950	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	3 646	3 646		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 381	12 381		
Personnel et comptes rattachés	3 409	3 409		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 120	5 120		
Autres impôts taxes et assimilés	1 086	1 086		
Autres dettes	67 033	67 033		
Produits constatés d'avance	30	30		
TOTAL	92 705	92 705		

Variation des fonds propres

Une subvention d'investissement a été comptabilisé pour 19 967€

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

NEANT

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

VDM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	220 017
Total	220 017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 344
Dettes fiscales et sociales	5 680
Total	12 024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	790
Total	790
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	30
Total	30

Subventions d'équipement

Une subvention a été accordée par la ville de Marseille pour 19 967€.

UDM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUB MARSEILLE 2025	150 000
SUB MARSEILLE 2026	75 000
METROPOLE 2025	8 000
DREAL	4 000
DEPARTEMENT	3 000
ECOLISE	13 333
FONDATION CREDIT AGRICOLE	6 000
FONDATION MACIF	12 000
Total	271 333

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT

UDM